

Annexe 3

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (20 communes)

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Code	Désignation	Attichy	Autrèches	Berneuil-sur-Aisne	Bitry	Chelles	Couloisy	Courteux	Croutoy	Cuise-la-Morte	Hautefontaine	Jaulzy	Moulin-sous-Touvent	Nampcel	Pierrefonds	Rethondes	Saint-Crépin-aux-Bois	Saint-Étienne-Roillay	Saint-Pierre-lès-Bitry	Tracy-le-Mont	Trosly-Breuil	
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumises au régime forestier																					
A2	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation																					
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation																					
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux														X							
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement																					
A6	Servitudes d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres																					
A7	Forêts de protection																					
A8	Travaux de boisement et reboisement																					
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits														X		X					
AC3	Servitudes de protection des réserves naturelles																					
AC4	Servitudes résultant des zones de protection du patrimoine architectural et urbain																					
AR3	Servitudes concernant les magasins de poudre de l'armée																					
AR4	Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés à l'armée de l'air																					
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, aux places-fortes et aux ouvrages militaires																					
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir																					
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	X	X	X			X					X		X	X		X				X	
EL10	Servitudes de protection des parcs nationaux																					
EL11	Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération																					
EL2	Servitudes en zones submersibles																					
EL3	Servitude de halage et de marche-pied	X		X	X		X	X		X		X				X						X
EL5	Servitudes de visibilité sur les voies publiques																					
EL6	Servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes et aux autoroutes																					
EL7	Servitudes d'alignement																					
11	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression																					
12	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des cours d'eau																					
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz						X	X		X		X										X
14	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques			X																		X
15	Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques																					
16	Servitudes concernant les mines et carrières																					
17	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz																					
18	Servitudes relatives aux stockages souterrains d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés																					
19	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur																					
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières												X	X							X	
JS1	Servitudes de protection des installations sportives																					
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles																					
PM2	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées	X		X			X			X						X	X					X

Détail des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

20 communes : Attichy, Autrêches, Berneuil-sur-Aisne, Bitry, Chelles, Couloisy, Courtieux, Croutoy, Cuise-la-Motte, Hautefontaine, Jaulzy, Moulin-sous-Touvent, Nampcel, Pierrefonds, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois, Saint-Étienne-Roilaye, Saint-Pierre-lès-Bitry, Tracy-le-Mont, Trosly-Breuil.

Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux (A4) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Rus de Berne, des Planchettes et leurs affluents (*arrêté du 21 novembre 2006*) : localisation sur la commune de Pierrefonds.

Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits (AC1) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Maison dite « Villa des Avenues » à Attichy (*inscription par arrêté du 23 septembre 2003*) : périmètre sur la commune d'Attichy ;
- Église d'Autrêches (*classement par arrêté du 22 octobre 1913*) : périmètre sur la commune d'Autrêches ;
- Château de Berneuil à Berneuil-sur-Aisne (*inscription par arrêté du 22 août 1949*) : périmètre sur la commune de Berneuil-sur-Aisne ;
- Église de Berneuil-sur-Aisne (*classement par arrêté du 30 juin 1920*) : périmètre sur la commune de Berneuil-sur-Aisne ;
- Fontaine et calvaire à Berneuil-sur-Aisne (*inscription par arrêté du 22 août 1949*) : périmètre sur la commune de Berneuil-sur-Aisne ;
- Ferme de la Carrière à Saint-Crépin-aux-Bois (*inscription par arrêté du 14 septembre 2007*) : périmètre sur les communes de Berneuil-sur-Aisne et Saint-Cépin-aux-Bois ;
- Église Saint-Sulpice et Saint-Antoine à Bitry (*classement par arrêté du 11 décembre 1912*) : périmètre sur la commune de Bitry ;
- Église de Saint-Pierre-lès-Bitry (*classement par arrêté du 15 janvier 1920*) : périmètre sur les communes de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry ;
- Église de Chelles (*classement par arrêté du 1er janvier 1862*) : périmètre sur la commune de Chelles ;
- Église de Saint-Étienne-Roilaye (*classement par arrêté du 20 octobre 1947*) : périmètre sur les communes de Chelles et Saint-Étienne-Roilaye ;
- Église de Couloisy (*classement par arrêté du 03 mai 1913*) : périmètre sur la commune de Couloisy ;
- Église de Courtieux (*inscription par arrêté du 26 mars 1927*) : périmètre sur la commune de Courtieux ;
- Manoir de Courtieux (*inscription par arrêté du 06 octobre 2003*) : périmètre sur la commune de Courtieux ;
- Église de Croutoy (*classement par arrêté du 12 juin 1920*) : périmètre sur les communes de Croutoy et Jaulzy ;
- Château de Cuise-la-Motte (*inscription par arrêté du 10 décembre 1986*) : périmètre sur la commune de Cuise-la-Motte ;
- Église Saint-Martin à Cuise-la-Motte (*classement par arrêté du 10 septembre 1913*) : périmètre sur la commune de Cuise-la-Motte ;
- Monument commémoratif français de la Première Guerre Mondiale à Cuise-la-Motte (*classement par arrêté du 17 novembre 1998*) : périmètre sur la commune de Cuise-la-Motte ;
- Ruines Gallo-Romaines du Mont-Berny dans la forêt de Compiègne à Saint-Étienne-Roilaye (*classement par arrêté du 23 septembre 1922*) : périmètre sur les communes de Cuise-la-Motte et Saint-Étienne-Roilaye ;
- Pavillon de l'Impératrice à Vieux Moulin (*inscription par arrêté du 19 janvier 1994*) : périmètre sur les communes de Cuise-la-Motte et Pierrefonds ;
- Église de Hautefontaine (*classement par arrêté du 12 juin 1920*) : périmètre sur la commune de Hautefontaine ;
- Église de Jaulzy (*classement par arrêté du 05 février 1920*) : périmètre sur la commune de Jaulzy ;
- Vestiges du château de l'Ortois à Jaulzy (*inscription par arrêté du 07 juin 2004*) : périmètre sur la commune de Jaulzy ;
- Butte des Zouaves à Moulin-sous-Touvent (*inscription par arrêté du 02 avril 2002*) : périmètre sur la commune de Moulin-sous-Touvent ;
- Église Saint-Médard à Moulin-sous-Touvent (*classement par arrêté du 12 juin 1920*) : périmètre sur la commune de Moulin-sous-Touvent ;
- Abri du Kronprinz à Nampcel (*inscription par arrêté du 26 novembre 1999*) : périmètre sur la commune de Nampcel ;

- Restes du Prieuré de Bellefontaine à Nampcel (*classement par arrêté du 15 octobre 1894*) : périmètre sur la commune de Nampcel ;
- Ancienne gare à Pierrefonds (*inscription par arrêté du 04 octobre 1977*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Château de Pierrefonds (*classement par arrêté du 1er janvier 1862*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Domaine du Bois d'Aucourt d'Adophe Clément-Bayard à Pierrefonds (*inscription par arrêté du 05 juillet 2004*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Église de Pierrefonds (*classement par arrêté du 05 février 1920*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Ancien Prieuré à Rethondes (*inscription par arrêté du 28 août 2013*) : périmètre sur les communes de Rethondes et Trosly-Breuil ;
- Église de Rethondes (*inscription par arrêté du 26 mars 1927*) : périmètre sur les communes de Rethondes et Trosly-Breuil ;
- Maison à Rethondes (*inscription par arrêté du 19 mars 1992*) : périmètre sur les communes de Rethondes et Trosly-Breuil ;
- Domaine d'Offémont à Saint-Crépin-aux-Bois (*classement par arrêté du 09 juillet 1962 ; inscription par arrêté du 22 février 1963*) : périmètres sur les communes de Saint-Crépin-aux-Bois et Tracy-le-Mont ;
- Église de Saint-Crépin-aux-Bois (*classement par arrêté du 18 mars 1920*) : périmètre sur la commune de Saint-Crépin-aux-Bois ;
- Église Saint-Mellon à Vieux-Moulin (*inscription par arrêté du 28 mai 2015*) : périmètre sur la commune de Trosly-Breuil.

Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits (AC2) :

Gestionnaire de SUP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

- Abords du château, place publique et Chaussée Defflube à Pierrefonds (*inscription par arrêté du 28 juillet 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Abords de l'étang à Pierrefonds (*inscription par arrêté du 04 août 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Abords de la gare à Pierrefonds (*inscription par arrêté du 28 juillet 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Butte de sable à Pierrefonds (*classement et inscription par arrêté du 04 août 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Carrefour des rues de Compiègne et de Villers-Cotterêts à Pierrefonds (*inscription par arrêté du 28 juillet 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Carrefour des rues Melaine et Fontenoy à Pierrefonds (*inscription par arrêté du 28 juillet 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Château de Jonval et son parc à Pierrefonds (*classement par arrêté du 04 août 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Étang et parc de l'établissement thermal à Pierrefonds (*classement par arrêté du 04 août 1944*) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;
- Parcs du château d'Offémont à Saint-Crépin-aux-Bois (*classement par arrêté du 10 avril 1999*) : périmètre sur la commune de Saint-Crépin-aux-Bois.

Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Régionale de Santé (ARS)

- Captages d'Attichy (*arrêtés de DUP des 29 mars 1982 et 24 février 1987*) : périmètres rapprochés et éloignés sur la commune d'Attichy ;
- Captage d'Autrêches (*arrêté de DUP du 25 septembre 1989*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune d'Autrêches ;
- Captage de Berneuil-sur-Aisne (*arrêté de DUP du 08 décembre 1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Berneuil-sur-Aisne ;
- Captages de Couloisy (*arrêté de DUP du 20 août 1990*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Couloisy ; périmètre éloigné sur la commune de Jaulzy ;
- Captage de Nampcel (*arrêté de DUP du 02 avril 1987*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Nampcel ;
- Captage de Pierrefonds (*arrêté de DUP du 16 février 1989*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Pierrefonds ;
- Captage de Saint-Crépin-aux-Bois (*arrêté de DUP du 17 novembre 1999*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Saint-Crépin-aux-Bois ;
- Captages de Tracy-le-Mont (*arrêté de DUP du 17 octobre 1986*) : périmètres rapproché et éloigné sur la commune de Tracy-le-Mont.

Servitudes de halage et de marchepied (EL3) :

Gestionnaire de SUP : Voies Navigables de France (VNF)

- Rivière Aisne canalisée (*marchepied rives droite et gauche : 3,25 m*) : localisation sur les communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Bitry, Couloisy, Courtieux, Cuise-la-Motte, Jaulzy, Rethondes et Trosly-Breuil.

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3) :

Gestionnaire de SUP : GRTgaz

- Canalisations de transport de gaz : localisation sur les communes de Couloisy, Courtieux, Cuise-la-Motte, Jaulzy et Trosly-Breuil ;
- Postes de livraison : localisation sur les communes de Couloisy, Cuise-la-Motte et Trosly-Breuil (3 postes).

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (I4) :

Gestionnaire de SUP : Réseau de transport d'électricité (Rte)

- Lignes à haute tension aériennes « Capey / Compiègne » : localisation sur les communes de Berneuil-sur-Aisne et Trosly-Breuil ;
- Poste de transformation : localisation sur la commune de Trosly-Breuil.

Servitudes au voisinage des cimetières (INT1) :

Gestionnaire de SUP : Ministère des Armées

- Cimetière militaire allemand de la Première Guerre Mondiale de Moulin-sous-Touvent : périmètre sur la commune de Moulin-sous-Touvent ;
- Cimetière militaire allemand de la Première Guerre Mondiale de Nampcel : périmètre sur la commune de Nampcel ;
- Nécropole Nationale de Tracy-le-Mont (JO du 03 novembre 1990) : périmètre sur la commune de Tracy-le-Mont.

Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées (PM2) :

Gestionnaire de SUP : Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60)

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) « Welchem-Lamotte SAS » (approbation par arrêté du 19 décembre 2014) : périmètre sur les communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil.

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques (PT1) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Pierrefonds « Fontenoy » (décret du 11 février 1977) : périmètre sur la commune de Pierrefonds ;

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Station de Pierrefonds « Fontenoy » (décret du 18 novembre 1976) : périmètre sur la commune de Pierrefonds.

Servitudes relatives aux liaisons hertziennes concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État (PT2LH) :

Gestionnaire de SUP : Agence Nationale des Fréquences (ANFR) & Armée de Terre

- Faisceau hertzien entre les stations de Vivières « Allée du Roy » et Margny-les-Compiègne « les Ouine » (décret du 1er juin 1972) : périmètre sur la commune de Pierrefonds.

Servitudes relatives aux chemins de fer (T1) :

Gestionnaire de SUP : SNCF

- Voie principale non-électrifiée « ligne Rochy-Condé / Soissons » : localisation sur les communes de Couloisy, Courtieux, Cuise-la-Motte, Jaulzy et Trosly-Breuil ;
- Voies de service non électrifiées : localisation sur les communes de Couloisy (une voie) et Trosly-Breuil (9 voies).